



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°20/2023

Date de convocation : **23/02/2023**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **26**

Votants : **33**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du Jeudi 2 Mars 2023 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Julien PORTIER**

Objet : Audit-diagnostic énergétique bâtiment le Galta par le SYANE

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BALMONT Nicolas	COUTIN Michel	LITTOZ Lucie	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
BERNARD Anne-Marie	DALEX Jacques	MILLET-URSIN Marc	VIGNIER Georges
BOURNE Hervé	DENAMBRIDE Julie	PAGET Marc	
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	PETIT Monique	
BRUNET André	DUMONT-THIOLLIERE Christine	PONTHIEU Eric	
CARRIER Kelly	FERNANDEZ Sophie	PORTIER Julien	
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PRUD'HOMME Philippe	
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	SCHERMA Sébastien	

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

BRASSOUD Martine pouvoir à Claude GAILLARD	DUNAND-CHATELLET David pouvoir à Marc BRACHET	GONZALES Florence pouvoir à Julien PORTIER	JOSSERAND Stéphanie pouvoir à Hervé BOURNE
LUCIANI Michel pouvoir à Sébastien SCHERMA	MAURICE Charline pouvoir à Yves CREPEL	PORTIER Jean Pierre pouvoir à Jacques DALEX	

EXPOSE

Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Vice-président mandaté par le Président pour coordonner les dossiers de maîtrise de l'énergie des bâtiments en propriété de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy expose que les Elus du Bureau Communautaire du 15 Septembre 2022 ; se sont exprimés favorablement à la conduite ciblée d'études-audit concernant l'amélioration du comportement énergétique de trois bâtiments, et par ordre de priorité : **le bâtiment administratif, la clé et le GALTA.**

Dans ce cadre, les services du SYANE - Établissement public des énergies et du numérique de la Haute-Savoie - ont été conviés le 4 Novembre 2022 à présenter l'accompagnement proposé dans le cadre du conseil en énergie aux Communes et Intercommunalités de Haute-Savoie.

Ainsi, l'audit énergétique du bâtiment « Le Galta » a pu être intégré par le Syane au marché d'étude-audit en cours fin 2022.

Les autres bâtiments pourront être audités dans le cadre du futur marché à intervenir et lorsque l'ensemble des pièces techniques nécessaires seront rassemblées (plans entre autres)

Dans cette attente qui apportera une lisibilité globale de l'état de fonctionnement des bâtiments de la CCSLA et qui permettra de définir les cibles et priorités d'actions,

Le Vice-président propose de lancer l'audit du « GALTA » pour un montant de 4 965 € HT (5 958 euros TTC) dont 50 % du montant HT sera pris en charge par le SYANE, et auquel s'ajoute une quote-part de contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à 179 € nets :

Numéro d'opération :			Opération : AUDIT ENERGETIQUE GLOBAL			
Code programme	Année de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense

Etude de faisabilité

EE	22	157	AUDIT ENERGETIQUE GLOBAL	4 965,00 €	993,00 €	5 958,00 €
					Arrondi à	5 958 €

Arrondi à	5 958 €
-----------	---------

Contribution au budget de fonctionnement à la charge de la collectivité : 3 % du montant total TTC	179 €
---	-------

Le plan de financement s'établi comme suit :

REPARTITION DU FINANCEMENT							
Participation du SYANE				Participation de la collectivité			
Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la collectivité	Total de la collectivité

50%	2 482,50 €	0,00 €	2 482,50 €	50%	2 482,50 €	993,00 €	3 475,50 €	
			Arrondi à	2 483 €			Arrondi à	3 476 €

Arrondi à	2 482 €
-----------	---------

Arrondi à	3 476 €
-----------	---------

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à engager l'audit énergétique du bâtiment « GALTA » et à signer le plan de de financement de l'étude tel que présenté supra

Résultat du vote :

Votants : 33	Abstention : 0	Exprimés : 33
Pour : 33	Contre : 0	

FAVERGES-SEYTHENEX, le 07 MARS 2023

Le Secrétaire de séance,
M. Julien PORTIER



Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : 07 MARS 2023

Copie(s) interne(s) :

- ENVIRONNEMENT (O. PELLISSIER)

Le Président
M. Jacques DALEX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.